

Le 15 octobre 1772 - le chevalier de Ternay et Maillart-Dumesle au ministre.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/31

Le gouverneur Ternay et l'intendant Maillart-Dumesle tâchent de se tenir éloignés de la question des plants d'épices cultivés à Monplaisir : ils ont signé le procès-verbal de réception des épices en faisant confiance à Commerson.

Monseigneur,

M. Poivre a été bien aise de constater avant son départ l'état dans lequel se trouvent les plants d'épicerie qu'il a tiré des Moluques et qui se trouvent au jardin de Mon Plaisir, et s'est adressé à M. Commerson botaniste pour rédiger le procès-verbal. Il a paru désirer que nous signassions cette pièce, et nous nous y sommes prêté, en observant que ne connaissant point ces plantes et n'en ayant jamais vu ailleurs, n'ayant jamais même par simple curiosité pris aucune connaissance de botanique, notre signature devenait de simple forme, au surplus celle de M. Commerson qui jouit d'une réputation dans ce genre est l'essentiel.

M. Poivre laisse ici des hommes instruits dans la culture de ces plantes, et on donnera tous les soins possibles pour que ce qui existe aujourd'hui de Mon Plaisir, aujourd'hui appartenant au Roi et dont l'Intendant a la jouissance, soit bien conservé.

Nous sommes avec ... etc.

Le chevalier de Ternay - Maillart-Dumesle

* * *